

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

CALE DE MISE A L'EAU INTERDITE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1°,

Considérant la nécessité d'interdire l'accès à la cale de Pen-Mané Bihan,

ARRÊTONS

Article 1 :

La cale de mise à l'eau de Pen-Mané Bihan est interdite du 03 au 07 juillet 2023 afin d'effectuer des travaux.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune de LOCMIQUELIC.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 27 juin 2023

LOCMIQUELIC, le 19 juin 2023

Monsieur Le Maire,

Eric PATUREL

